

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 7 novembre 2016 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- | 6- |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 31 octobre 2016;
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'octobre 2016 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'octobre 2016 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie;
- 8- Période de questions ;
- 9- Mise à jour des déclarations d'intérêts financiers des élus municipaux;
- 10- Rapport du maire 2016;
- 11- Avis de motion pour adopter un règlement ayant pour objet la détermination des fréquences des sessions du conseil municipal de la municipalité d'Inverness;
- 12- Avis de motion pour faire un règlement ayant pour objet de fixer le taux des salaires et des frais de déplacement des employés municipaux pour l'exercice 2017;
- 13- Avis de motion pour établir le budget 2017 par règlement;
- 14- Adoption du projet de règlement no 165-2016 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité d'Inverness » remplaçant le règlement 74 « Règlement concernant le plan d'urbanisme » de la municipalité du Canton d'Inverness et le règlement 121 « Règlement concernant le plan d'urbanisme » du village d'Inverness;
- 15- Adoption du projet de règlement de zonage no 166-2016 remplaçant le règlement de zonage no 122 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de zonage no 75 de la municipalité du Canton d'Inverness;
- 16- Adoption du projet de règlement de lotissement no 167-2016 remplaçant le règlement de lotissement no. 123 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de lotissement no. 76 de la municipalité du Canton d'Inverness;
- 17- Adoption du projet de règlement de construction no 168-2016 remplaçant le règlement de construction no 124 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de construction no 77 de la municipalité du Canton d'Inverness;
- 18- Adoption du projet de règlement sur les permis et certificats no 169-2016 remplaçant le règlement no 125 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 78 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Canton d'Inverness;
- 19- Adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures no 170-2016 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures no 128 de la

municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 81 sur les dérogations mineures de la municipalité du Canton d'Inverness;

- 20- Adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 171-2016 remplaçant les règlements no 79-2007 et 140-2014 relatifs relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité d'Inverness;
- 21- Adoption du projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 172-2016;
- 22- Adoption du projet de règlement sur les usages conditionnels no 173-2016;
- 23- Adoption de la résolution fixant la date, l'heure et le lieu de la consultation publique pour les règlements no : 165-2016, 166-2016, 167-2016, 168-2016, 169-2016, 170-2016, 171-2016, 172-2016 et 173-2016;
- 24- Demande à la MRC de l'Érable pour la réglementation sur la revégétalisation visant la protection des rives du lac Joseph;
- 25- Assurances générales pour l'année 2016-2017;
- 26- Entente relative au plan inter-municipal des mesures d'urgence;
- 27- Entente des gros encombrants avec Orape;
- 28- Mandat de Me Jocelyne Doyle, notaire, dans le dossier du pont Mooney;
- 29- Participation au projet pilote de traitement mécano biologique;
- 30- Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales : réalisation des travaux pour l'exercice 2016-2017;
- 31- Contrat pour l'entretien de la patinoire;
- 32- Travaux de réfection d'un mur extérieur de l'édifice municipal;
- 33- Achat d'un système de surveillance pour le garage municipal;
- 34- Formation sur la nouvelle réglementation ronde de sécurité;
- 35- Demande concernant l'accès au réseau régional de VTT;
- 36- Demande CPTAQ de m. Jean-François Dion;
- 37- Demande du Festival du bœuf;
- 38- Brunch annuel 2016 de l'Unité Domrémy de Plessisville;
- 39- Réinscription annuelle des membres au réseau Biblio;
- 40- Mise sur pied du projet « Lire, un cadeau pour la vie » par le collectif Loisirs Laurierville/Inverness;
- 41- Réservation de la salle du centre récréatif;
- 42- Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes;
- 43- Varia
 - A) Démission au poste de conseiller # 6
 - B) Demande d'appui du Club Idéal FADOQ
 - C) Programme de soutien pour un projet de service de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017
 - D) Soumission de Vitrierie de l'Érable pour des baies vitrées
 - E) Ouverture des soumissions pour les travaux de remplacement d'un ponceau (A1027) sur le Rang 11
- 44- Période de questions
- 45- Levée de la séance

R-272-11-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-273-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016

R-274-11-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-275-11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2016

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'octobre 2016.

5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'OCTOBRE 2016

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois d'octobre est de : **116409.19 \$**

R-276-11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que les dépenses autorisées du mois d'octobre soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

Gouvernement du Québec

Vous annonce que la période de mise en candidature pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2017 est maintenant lancée. Il vous invite aussi à faire la promotion de cet événement dans votre milieu et à présenter les bénévoles ou les organismes qui, selon vous, méritent d'être honorés pour leur engagement. La période de mise en candidature a lieu jusqu'au 5 décembre 2016.

Commission scolaire des Bois Francs

Vous remercie de votre généreuse contribution pour les activités des élèves à l'école Jean XXIII.

Gouvernement du Québec

Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

- Sollicite votre collaboration afin de soutenir les efforts du gouvernement visant à renforcer le visage français du Québec. Vous informe également qu'un projet de règlement visant à assurer une présence du français dans l'affichage extérieur des marques de commerce a été élaboré et entrera en vigueur le 24 novembre 2016. On vous invite aussi à consulter le guide produit par l'Office québécois de la langue française (OQLF) présentant plus en détails les grandes lignes des nouvelles dispositions.
- Sollicite votre collaboration à l'égard de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel. La loi sur le patrimoine culturel, qui a remplacé la Loi sur les biens culturels en 2012, est la législation québécoise qui établit le champ d'action du gouvernement du Québec et des municipalités en cette matière. On souhaite de plus consolider cette collaboration avec les villes et les municipalités dans la protection et la mise en valeur des biens et autres éléments patrimoniaux qui possèdent un intérêt pour leurs collectivités locales et régionales. On vous demande

aussi d'informer le Ministère quand un immeuble d'intérêt patrimonial situé à l'intérieur des limites de votre territoire, qui ne possède pas de statut juridique, est mis en vente ou est susceptible d'être détruit, que cet intérêt se situe à l'échelle nationale, régionale ou locale. De même pour les églises.

•
Comité 12-18 d'Inverness

Vous fait parvenir son rapport annuel du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016.

Troupe de théâtre L'Éveil de Plessisville.

Sollicite votre participation comme commanditaire et vous invite à assister à leur prochaine production qui aura lieu à 20h00 les 25 et 26 nov. et les 2 et 3 décembre 2016 à la polyvalente La Samare de Plessisville. Le coût du billet est de 15\$ pour les adultes et 10\$ pour les étudiants.

Ministère des transports

- Vous informe que le projet « Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales, Projet : Élaboration de plans et devis, # dossier RIRL 2016-294 » a été jugé conforme aux modalités d'application du programme et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts d'élaboration des plans et devis. On vous demande de faire parvenir au plus tard le 15 février 2017 les documents requis pour le suivi maximal du dossier.
- Vous informe que le projet « Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales, Projet : Scellement de fissures sur les 10^{ième} et 11^{ième} rangs ainsi que sur le chemin Gosford Nord avec la reconstruction d'un ponceau, # dossier RIRL-2016-314 a été jugé conforme aux modalités d'application du programme et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet. Le recours à un unique entrepreneur pour la réalisation complète des travaux est recommandé par le Ministère.
- Vous informe qu'il autorise les ajouts au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ).

Pôle d'Économie Sociale Centre du Québec

Vous invite à un Dîner Réseautage dans le cadre de la 7^{ième} édition de la Semaine de l'Économie Sociale du Centre du Québec qui aura lieu le 8 novembre 2016 à l'Espace Sophia de Ste-Sophie d'Halifax dès 11h45. L'activité est gratuite. L'activité se veut une occasion pour échanger et vous informer sur les dossiers en cours.

MRC de l'Érable

Vous transmet officiellement la position des membres présents le 31 août à la rencontre de type « lac à l'épaule » portant sur le statut du Musée du Bronze. Les membres n'ont pas changé d'avis sur la pertinence de développer la culture et le patrimoine à Inverness. Cependant, ils ne croient pas que le statut d'équipement supralocal est la solution à préconiser pour le moment. La MRC va continuer d'appuyer les actions du musée avec son personnel et à prendre une partie de la quote-part des citoyens de la MRC pour supporter le fonctionnement du musée.

Fédération Québécoise des Municipalités

Vous fait parvenir la nouvelle programmation de formation et développement des compétences de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Le programme de cette année est sous forme de calendrier.

Développement économique Canada

Dans le cadre d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150), on informe le Club Optimiste d'Inverness que leur projet d'infrastructure n'a pas été retenu puisqu'il s'agit d'une infrastructure non existante.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le formulaire a été remis à tous les membres du conseil; ils doivent le compléter et le retourner au bureau municipal avant le 1er décembre 2016.

10- RAPPORT DU MAIRE 2016

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
C.M. article 955**

EXERCICE FINANCIER 2015

D'après les vérificateurs de la municipalité d'Inverness, les états financiers pour l'année 2015 présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats des opérations et ce, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus.

REVENUS DE L'ANNÉE 2015	2 016 357 \$
DÉPENSES DE L'ANNÉE 2015	<u>-1 899 589 \$</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>116 768 \$</u>

La municipalité d'Inverness prévoit terminer l'année 2016 de façon équilibrée.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2017

Pour l'exercice 2017, le conseil d'Inverness a pour objectif de maintenir les meilleurs services possibles au meilleur coût possible.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET TRIENNAL

- Respect de la politique de gestion des matières résiduelles
- Plan d'intervention en infrastructures routières locales(PIIRL)

TRAITEMENT ANNUEL DES ÉLUS MUNICIPAUX – 2016

	Maire	Conseillers
Rémunération de base	4 435.76 \$	1 478.58 \$
Allocation de dépenses	2 217.88 \$	739.29 \$

<u>Comité plénier : par séance</u>	Maire	Conseillers
Rémunération de base	200.00 \$	66.67 \$
Allocation de dépenses	100.00 \$	33.33 \$

Comité du CCU et PIIA : par séance

Rémunération de base au président du comité	30 \$
---	-------

CONTRATS ET FACTURES SUPÉRIEURS À 25 000 \$:
(Pour la période du 1 novembre 2015 au 31 octobre 2016)

Gestion ACJ et Fils Inc	69 330.51 \$
Centre du camion (Amiante) Inc.	56 664.98 \$
Comité développement écon. Inverness	41 500.00 \$
Commission scolaire des Bois-Francs	30 911.26 \$

Entreprise Cam-Cor	41 785.73 \$
Excavation Gilles Champagne	94 470.21 \$
MRC de l'Érable	183 881.59 \$
MRC de l'Érable- Service Incendie	108 668.20 \$
Philippe Gosselin Associés Ltée	34 963.25 \$
Sebci Inc	33 288.72 \$
Sel Warwick	26 283.40 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	105 063.14 \$
Ministère de la sécurité publique (Police)	122 136.00 \$
Stéphane Champagne	28 372.56 \$

11- AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA DÉTERMINATION DES FRÉQUENCES DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Monsieur Frédéric Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement ayant pour objet la fixation des dates et de l'heure des sessions du conseil municipal ainsi que l'endroit et l'heure de celles-ci.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

12- AVIS DE MOTION POUR FAIRE UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES SALAIRES ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2017.

Monsieur Nicolas Mercier donne un avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement ayant pour objet de fixer le taux des salaires et des frais de déplacement des employés municipaux pour l'exercice 2017.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

13- AVIS DE MOTION POUR ÉTABLIR LE BUDGET 2017 PAR RÈGLEMENT

Monsieur Yvan Tanguay donne un avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement ayant pour objet d'établir le budget 2017.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

14- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 165-2016 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS » REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 74 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT 121 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME » DU VILLAGE D'INVERNESS

R-277-11-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le projet de règlement n°165-2016 intitulé **Plan d'urbanisme de la municipalité d'Inverness** remplaçant le règlement 74 « Règlement concernant le plan d'urbanisme », de la municipalité du Canton d'Inverness et le règlement 121 « Règlement concernant le plan d'urbanisme » du village d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 166-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 122 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 75 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS

R-278-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le projet de règlement de zonage numéro 166-2016 remplaçant le règlement de zonage no 122 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de zonage no 75 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

16- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 167-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 123 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 76 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS

R-279-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le projet de règlement de lotissement numéro 167-2016 remplaçant le règlement de lotissement no. 123 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de lotissement no. 76 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 168-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 124 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 77 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS

R-280-11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le projet de règlement de construction numéro 168-2016 remplaçant le règlement de construction no 124 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de construction no 77 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 169-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 125 CONCERNANT L'ÉMISSION ET LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT NO 78 CONCERNANT L'ÉMISSION ET LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS

R-281-11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le projet de règlement sur les permis et certificats numéro 169-2016 remplaçant le règlement no 125 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 78 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 170-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES

DÉROGATIONS MINEURES NO 128 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT NO 81 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS

R-282-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 170-2016 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures no 128 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 81 sur les dérogations mineures de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

20- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL NO 171-2016 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NO 79-2007 ET 140-2014 RELATIFS RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

R-283-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 171-2016 remplaçant les règlements no 79-2007 et 140-2014 relatifs relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale » de la municipalité d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

21- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO 172-2016

R-284-11-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 172-2016 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

22- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 173-2016

R-285-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 173-2016 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23- ADOPTION DE LA RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LES RÈGLEMENTS NO : 165-2016, 166-2016, 167-2016, 168-2016, 169-2016, 170-2016, 171-2016, 172-2016 ET 173-2016

R-286-11-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

- De fixer pour le 23 novembre à 19h00 au centre récréatif la consultation publique sur les projets de règlements no : 165-2016, 166-2016, 167-2016, 168-2016, 169-2016, 170-2016, 171-2016, 172-2016 et 173-2016.

- Que les projets de règlement no : 165-2016, 166-2016, 167-2016, 168-2016, 169-2016, 170-2016, 171-2016, 172-2016 et 173-2016 soient disponibles pour consultation au bureau municipal.
- Que copie des projets de règlement no : 165-2016, 166-2016, 167-2016, 168-2016, 169-2016, 170-2016, 171-2016, 172-2016 et 173-2016 soit expédiée à la MRC de l'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

24- DEMANDE À LA MRC DE L'ÉRABLE POUR LA RÉGLEMENTATION SUR LA REVÉGÉTALISATION VISANT LA PROTECTION DES RIVES DU LAC JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur adopté par le conseil d'administration de l'Association des riveraines et riverains du Lac Joseph a, notamment, pour objectif d'améliorer la végétalisation des rives du Lac Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de l'Association des riveraines et riverains du Lac Joseph qui concerne l'adoption d'une réglementation visant la protection des rives du Lac Joseph afin de diminuer l'érosion des berges et limiter la descente de divers sédiments dans le lac;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge important afin de préserver la qualité de l'eau du Lac Joseph pour les générations futures;

R-287-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness demande à la MRC de l'Érable de rédiger un règlement qui sera applicable dans les trois(3) municipalités visées par le Lac Joseph (Inverness, St-Pierre Baptiste et St-Ferdinand).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

25- ASSURANCES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2016-2017

La municipalité a reçu un état de compte de la compagnie d'assurances Promutuel pour le paiement des assurances générales pour l'année 2016-2017 au montant de 21 220.12 \$.

R-288-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness acquitte la facture au montant de 21 220.12 \$ pour les assurances générales 2016-2017 tel que demandé par la compagnie d'assurances Promutuel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

26- ENTENTE RELATIVE AU PLAN INTER-MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités faisant partie du *Service de sécurité incendie de L'Érable* ont jugé d'intérêt de se doter d'un plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'un projet de plan inter-municipal de mesures d'urgence dont fait partie la municipalité a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec le projet;

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit autoriser le maire à signer cette entente.

EN CONSÉQUENCE

R-289-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité d'Inverness l'entente relative au plan inter-municipal de mesures d'urgence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

27- ENTENTE DES GROS ENCOMBRANTS AVEC ORAPE

R-290-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la directrice générale, madame Sonia Tardif, ou la directrice générale adjointe, madame Hélène Laplante; soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'Inverness l'entente relative aux gros encombrants qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

28- MANDAT DE ME JOCELYNE DOYLE, NOTAIRE, DANS LE DOSSIER DU PONT MOONEY

R-291-11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness mandate Me Jocelyne Doyle, notaire pour rédiger les documents officiels pour la cession d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité à M. Terry Macmillan ainsi que les servitudes de drainage à M. Terry Macmillan et celle de M. Jonathan Turgeon.

Que la directrice générale, madame Sonia Tardif, ou la directrice générale adjointe, madame Hélène Laplante; et monsieur Michel Berthiaume soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité d'Inverness les documents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

29- PARTICIPATION AU PROJET PILOTE DE TRAITEMENT MÉCANO BIOLOGIQUE

ATTENDU les démarches entreprises par la MRC de L'Érable auprès du CRIQ pour un projet pilote de traitement mécano biologique des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le tri mécano biologique permettrait d'obtenir un taux de récupération des matières organiques plus élevé qu'avec une collecte par bac brun;

ATTENDU QUE si cette technologie fonctionne, la mise en place d'une collecte de bacs bruns et l'achat de plusieurs milliers de bacs ne seraient plus nécessaires;

ATTENDU QUE ce projet est évalué à un maximum de 130 000\$ au total avant toute subvention;

ATTENDU QUE le projet pilote se réaliserait avec la Régie inter-municipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet-Yamaska, qui est située près du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC pourrait obtenir une subvention de 50% des coûts du projet du Fonds municipal vert pour ce projet;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de L'Érable a confirmé son intérêt à participer au projet pilote de tri mécano-biologique des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE

R-292-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness adhère au projet pilote de tri mécano-biologique des matières résiduelles de la MRC pour une contribution maximale de 9 013.60\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**30- PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
LOCALES : RÉALISATION DES TRAVAUX POUR L'EXERCICE 2016-2017**

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance des modalités d'application du Volet—Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité d'Inverness désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local;

Attendu que les travaux prévus consiste à remplacer deux ponceaux (A1005 et A1006) sur le chemin Gosford nord ainsi que le décohesionnement et pavage sur le tronçon #9 sur une longueur de 1.6 km sur le chemin Gosford nord (Dossier # 2016-294);

Pour ces motifs,

R-293-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et à confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

31- CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Ce point sera discuté ultérieurement

32- TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN MUR EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer un mur extérieur de l'édifice municipal;

R-294-11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Construction Nicolas Turcotte au coût de 1700.00\$ plus taxes pour effectuer la réfection en vinyle du mur extérieur de l'édifice municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

33- ACHAT D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

R-295-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité accepte la soumission de Électrocentre 2000 inc de Plessisville au montant de 399.80\$ plus taxes pour l'achat d'un système de surveillance au garage municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

34- FORMATION SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION RONDE DE SÉCURITÉ

Considérant que la municipalité doit se conformer aux règlementations du Ministère du transport;

Considérant que le Ministère a apporté des changements dans la vérification avant départ qui devient la ronde de sécurité;

R-296-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise M. Martin René à suivre la formation d'une durée de 4 heures « Ronde de sécurité » avec la nouvelle réglementation incluse à compter du 8 août 2016 le 10 novembre 2016 à la MRC de l'Érable au coût approximatif de 40.00\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

35- DEMANDE CONCERNANT L'ACCÈS AU RÉSEAU RÉGIONAL DE VTT

Madame Sonia Tardif dépose la demande concernant l'accès au réseau régional de VTT. Cette demande en décrit les raisons, les opportunités économiques, le circuit, la sécurité, les coûts et les autorisations nécessaires.

36- DEMANDE CPTAQ DE M. JEAN-FRANÇOIS DION

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de M. Jean-François Dion, laquelle consiste au désir de poursuivre l'exploitation de sa sablière/gravière sur une partie du lot P-507 du Canton d'Inverness.

ATTENDU les demandes d'autorisation précédentes à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en 2003 (no. 333 762) 2008 (no. 357 661) et 2012 (no. 403 225) visant les mêmes objectifs.

ATTENDU QUE la demande se situe sur une partie du lot 507-P du cadastre du Canton d'Inverness.

ATTENDU QUE la superficie visée par la présente demande d'autorisation est de 1,39 hectare.

ATTENDU QUE la superficie totale de la propriété du demandeur est de 154,92 hectares.

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Jean-François Dion.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 7 et 5 avec des limitations de sols pierreux (P) et de topographie (T) à divers endroits, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

ATTENDU QU'il y a un impact positif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'enlèvement des amoncèlements de sables et graviers permettra un meilleur aménagement de l'exploitation agricole, ce qui en favorisera son utilisation et son développement.

ATTENDU QU'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise l'amélioration des usages agricoles de la propriété actuelle et ne changera pas et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

ATTENDU QU'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande et que le bâtiment d'élevage le plus près se situe à environ 800 mètres de distance.

ATTENDU QU'en raison de la demande, soit le renouvellement de l'exploitation de la gravière/sablière, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, d'autant plus que cet usage n'est pas autorisé en zone non-agricole.

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car l'exploitation est déjà existante et qu'on retrouve déjà plusieurs exploitations de gravières dans la municipalité, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

ATTENDU QUE la demande d'exploitation de la gravière n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

ATTENDU QUE la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera normalement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

ATTENDU QUE cette demande devra également faire l'objet d'un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) et satisfaire à des exigences et normes reconnues.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-297-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness appuie la demande d'autorisation déposée à la commission de protection agricole par M. Jean-François Dion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

37- DEMANDE DU FESTIVAL DU BŒUF

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Bœuf prend une publicité d'une page dans le livre préparé par le Regroupement des Festivals du Québec, Ontario et Nouveau Brunswick pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Bœuf offre à la municipalité une visibilité d'une demi-page dans le livre qui est distribué à plus de 20,000 exemplaires;

R-298-11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité accepte de participer au livre pour un montant maximum de 400.00\$ pour le bottin 2017 « Regroupement des Festivals ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

38- BRUNCH ANNUEL 2016 DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE PLESSISVILLE

Ce brunch se déroulera le 20 novembre 2016 à 11 h 30 au Motel le Phare de Plessisville. Le coût des billets reçus est de 20 \$ chacun. Une confirmation de présence est requise avant le 9 novembre 2016.

R-299-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness achète 2 billets pour le brunch 2016 de l'Unité Domrémy de Plessisville pour un coût total de 40 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

39- RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES AU RÉSEAU BIBLIO

Ce point est reporté ultérieurement puisqu'aucun changement n'est survenu au cours de l'année.

40- MISE SUR PIED DU PROJET « LIRE, UN CADEAU POUR LA VIE » PAR LE COLLECTIF LOISIRS LAURIERVILLE/INVERNESS

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs et du développement local a présenté un projet d'achat de 25 livres adaptés pour les enfants de 0 à 5 ans ayant pour titre « Lire, un cadeau pour la vie » ;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de ces livres représente une somme d'environ 800\$;

ATTENDU QUE l'achat pourrait se faire à part égale avec la participation de la municipalité de Laurierville ;

ATTENDU QUE les municipalités se partageront les 25 livres et qu'un échange entre les deux bibliothèques se fera à tous les six mois ;

En conséquence,

R-300-11-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la coordonnatrice des loisirs à procéder à l'achat des livres du projet « Lire, un cadeau pour la vie ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

41- RÉSERVATION DE LA SALLE DE CENTRE RÉCRÉATIF

R-301-11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que, pour la période du 1^{er} décembre au 9 janvier, un tirage au sort sera fait par la municipalité en date du 1^{er} août de l'année en cours pour les demandes de réservation durant cette période afin de donner la chance à tout le monde de bénéficier de la salle durant ce temps de l'année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

42- FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

R-302-11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise pour la période des fêtes la fermeture du bureau municipal du lundi, 26 décembre 2016 au vendredi, 6 janvier 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

43- VARIA

A) Démission au poste de conseiller #6

R-303- 11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la démission de M. Paul Lambert au poste de conseiller #6.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Demande d'appui du Club Idéal FADOQ d'Inverness

R-304- 11-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness appuie le projet visant l'implantation à Inverness d'un immeuble à six logements pour personnes retraitées autonomes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Programme de soutien pour un projet de service de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017

R-305- 11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise le dépôt d'une demande pour ce programme.

Que le projet de garde à réaliser est celui de la relâche 2017.

Que Madame Sonia Tardif soit la personne autorisée pour le suivi de la demande et le cas échéant pour la signature de la convention d'aide financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Soumission de Vitrierie de l'Érable pour des baies vitrées

Afin de compléter le projet d'installation des baies vitrées au centre récréatif,

R-306- 11-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Vitrierie de l'Érable pour la fabrication de 7 morceaux en verre trempé de ½ pouce d'épaisseur au montant de 1050.00\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Ouverture des soumissions pour les travaux de remplacement d'un ponceau (A1027) sur le rang 11

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang 11 (A1027);

ATTENDU QUE le 2 novembre 2016 la municipalité a reçu une réponse positive du Ministère des Transports dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local Volet-Redressement des infrastructures routières locales pour les travaux prévus à l'année 1(Dossier RIRL-2016-314);

ATTENDU QUE l'accord de principe du Ministère des Transports prévoit une aide financière potentielle pouvant atteindre 75% des coûts de réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions concernant les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang 11 :

EMP Inc	31 942.35\$
Pavage Lagacé et Frères	39 131.58\$
Excavation Tourigny	37 475.19\$

R-307- 11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness décrète des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang 11 et qu'elle accepte la soumission de EMP Inc.au montant de 31 942.35\$.

Que la totalité de la contribution financière municipale au projet soit pris dans la réserve financière non-affectée de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

44 – PÉRIODE DE QUESTIONS

45 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-308- 11-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 21 h 10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière